|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/13/4  |
| ORIGINAL : ANGLAIS |
| DATE : 6 mars 2014 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Treizième session**

**Genève, 19 – 23 mai 2014**

rÉsumÉ du rapport d’Évaluation du projet de renforcement de la coopÉration sud‑sud dans le domaine de la propriÉtÉ intellectuelle au service du dÉveloppement parmi les pays en dÉveloppement et les pays les moins avancÉs

*établi par MM. Sisule F. Musungu, consultant à* *Nairobi (Kenya) et Daniel Keller, consultant à Hanoi (Viet Nam)*

 L’annexe du présent document contient un résumé du rapport d’évaluation externe et indépendant du projet relatif au renforcement de la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés, établi par MM. Sisule F. Musungu, consultant, Nairobi (Kenya) et Daniel Keller, consultant, Hanoi (Viet Nam).

 *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l’annexe du présent document.*

 [L’annexe suit]

# résumé

Le présent rapport concerne l’évaluation indépendante finale du projet du Plan d’action pour le développement relatif au “Renforcement de la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés” (code de projet : DA\_1\_10\_11\_13\_19\_25\_32\_01) (ci‑après dénommé “projet”).

Adopté par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) en novembre 2011, le projet vise à renforcer la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) et à trouver les moyens de canaliser les efforts déployés par différents acteurs en vue de promouvoir la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle. La mise en œuvre du projet a débuté en janvier 2012 et a été achevée en décembre 2013 (24 mois), avec un budget s’élevant à 957 460 CHF (755 460 CHF pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 202 000 CHF pour les dépenses de personnel). Les principaux résultats obtenus ont été l’organisation de deux conférences interrégionales et de deux conférences annuelles, la fourniture d’informations sur l’Internet, la mise en réseau et l’élaboration d’instruments d’échange de données, ainsi que la nomination au sein du Secrétariat de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) d’un coordonnateur des questions relatives à la coopération Sud‑Sud.

La présente évaluation, effectuée sur la base d’un mandat datant du 18 décembre 2013, a été réalisée conformément aux lignes directrices de l’OMPI en matière d’évaluation par deux évaluateurs[[1]](#footnote-2) en étroite collaboration avec la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement.

#### Principales CONCLUSIONS

Les résultats de l’évaluation du projet ont permis de tirer les conclusions principales ci‑après :

**Conclusion n° 1 : Le projet a été réalisé en temps voulu et a présenté beaucoup d’intérêt tant au regard des priorités internationales, que pour les États membres et les bénéficiaires directs.**

En complément de la coopération Nord‑Sud, la coopération Sud‑Sud et la coopération trilatérale Nord‑Sud‑Sud sont généralement considérées comme une voie parallèle de fourniture d’une assistance technique aux pays en développement et aux PMA et constituent un moyen efficace de mettre à profit une expérience particulièrement utile au regard des défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement et les PMA dans l’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle aux fins de leur développement socioéconomique. Le recours à la coopération Sud‑Sud pour le transfert de savoir‑faire et le renforcement des capacités constitue un domaine d’activité prioritaire pour les Nations, comme il ressort de deux recommandations spécifiques du Corps commun d’inspection (CCI) de l’ONU. Si, au sein de l’OMPI, la coopération Sud‑Sud a été mise en œuvre auparavant, c’est la première fois qu’elle fait l’objet d’un projet précis, ce qui a permis d’accorder à cette question toute l’attention nécessaire au sein de l’Organisation et de souligner son importance.

L’ensemble des parties prenantes, tant au sein qu’à l’extérieur de l’OMPI, ont mis l’accent sur l’intérêt présenté par les conférences en tant que telles et par les thèmes traités. Les instruments en ligne présentent potentiellement beaucoup d’intérêt aussi, bien que, compte tenu du fait qu’ils n’ont été finalisés que récemment, il n’a pas été possible de les valider grâce aux retours d’information des utilisateurs.

**Conclusion n° 2 : Les lacunes recensées en ce qui concerne la cohérence dans la mise en œuvre du projet résultent de la démarche consistant à négocier des résultats précis dans le cadre du CDIP puis à les mettre en adéquation avec différentes recommandations du Plan d’action pour le développement. L’utilisation d’outils standard de planification au stade de l’élaboration du projet laisse la possibilité d’apporter des améliorations, y compris grâce à la budgétisation en fonction des résultats.**

Compte tenu, en partie, de la nécessité de parvenir à un compromis acceptable, les résultats du projet ont été négociés par les États membres dans le cadre du CDIP, au lieu d’être définis sur la base des éléments indispensables pour atteindre les résultats escomptés et répondre aux attentes des États membres. Ces résultats escomptés ont été définis après l’établissement d’une liste d’activités précises, qui ont été mises en rapport avec les recommandations du Plan d’action pour le développement à cet égard. En conséquence, le lien de cause à effet (contribution ou attribution) entre les objectifs et les résultats est faible. Le processus de préparation pourrait également expliquer pourquoi les objectifs visés par le projet en matière de résultats sont clairement inatteignables dans le délai fixé.

À tous les niveaux des résultats, le document de projet ne définit ni les hypothèses, ni les risques (y compris des mesures de réduction des risques). L’utilisation de moyens de vérification des indicateurs de résultats nécessiterait des ressources significatives qui n’ont pas été inscrites au budget.

**Conclusion n° 3 : La gestion du projet a été efficace. La réalisation et la qualité des objectifs ont fait l’objet d’un suivi régulier. Les ressources ont été utilisées de manière économique. Le projet a généralement assuré le type d’appui requis et les objectifs visés ont été atteints. Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats du projet.**

Comme en témoigne la réalisation de qualité et en temps utile de la plupart des objectifs, parallèlement à une utilisation économique des ressources, le projet a été bien géré. Dans le cadre de la gestion du projet, des efforts significatifs ont été consacrés à la conception des enquêtes pour assurer un suivi systématique de la qualité des conférences. Toutefois, il n’a pas été possible d’exploiter les avis émis par les utilisateurs des instruments en ligne, qui ne sont devenus opérationnels qu’à la fin de 2013 après l’achèvement du processus de restructuration du site Web de l’OMPI. S’il est encore trop tôt pour évaluer les résultats des conférences et de l’utilisation des instruments en ligne, le projet a donné une impulsion et a fait prendre conscience du potentiel de la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Avec 63% du budget total qui leur a été alloué, les conférences ont constitué la meilleure démarche initiale pour mieux mettre en évidence et faire mieux connaître la coopération Sud‑Sud, tant sur le plan interne, au sein de l’OMPI, qu’à l’extérieur. Les participants ont confirmé le niveau élevé des conférences, tout en regrettant que davantage de temps n’ait pu être consacré à un examen plus approfondi du large éventail de thèmes (défini par les États membres au stade de l’approbation du projet). La tenue des conférences tout de suite après d’autres manifestations organisées par l’OMPI a contribué à réduire les dépenses. Le seul inconvénient est que tous les participants n’avaient pas le savoir‑faire technique requis pour tirer pleinement parti de tous les exposés présentés.

Tous les instruments en ligne, qui ne représentent que 3,9% du budget total, sont opérationnels et répondent pleinement aux besoins en matière d’échange d’informations. Ils apportent potentiellement une valeur ajoutée significative pour les utilisateurs et constituent une démarche efficace pour promouvoir l’échange d’informations et l’accès aux savoirs. La principale limitation de la base de données d’experts de la coopération Sud‑Sud est que, tout comme pour ce qui concerne la liste de consultants établie par l’OMPI, seuls les consultants de longue date de l’OMPI y figurent. En outre, l’Organisation ne procède pas à une évaluation de leurs résultats antérieurs. Sans réunir systématiquement des données sur tous les résultats obtenus par les consultants, il peut être stimulant pour les fonctionnaires de l’OMPI de proposer ou de sélectionner les experts appropriés pour les différentes missions. Affiner les instruments sur la base des avis émis par les utilisateurs, les promouvoir auprès des utilisateurs et consigner dans les bases de données les informations recueillies permettraient d’améliorer considérablement les instruments en ligne, de les faire mieux connaître et de renforcer leur utilisation. Cela nécessite des efforts constants.

Le projet a également activement participé à différents événements organisés dans le cadre des Nations Unies en vue de renforcer la coopération Sud‑Sud, notamment des conférences de haut niveau. En outre, des liens informels ont été établis avec d’autres organisations, en particulier l’Office des Nations Unies pour la coopération Sud‑Sud (UNOSSC).

**Conclusion n° 4 : La viabilité à long terme des résultats initiaux observés par les évaluateurs nécessite la prise en considération de la coopération Sud‑Sud dans toutes les activités de l’OMPI et la désignation d’une personne chargée de la coordination et de l’appui. La viabilité des instruments en ligne en tant que plate‑forme d’échange d’informations nécessite leur affinement sur la base des avis émis par les utilisateurs et leur promotion auprès des utilisateurs potentiels.**

Les résultats initiaux positifs (pour autant qu’ils aient pu être déjà relevés) ne seront viables que si la coopération Sud‑Sud est prise en considération dans toutes les activités de l’OMPI et coordonnée par une personne spécialement désignée au sein de l’Organisation, qui sera aussi chargée d’assurer le lien avec les autres activités et initiatives en matière de coopération Sud‑Sud menées dans le cadre des Nations Unies. La viabilité des instruments en ligne serait considérablement renforcée par leur promotion systématique auprès des utilisateurs potentiels.

RECOMMANDATIONS

**Recommandation n° 1 : à l’intention des États membres et du Secrétariat de l’OMPI au sujet de la prise en considération régulière de la coopération Sud‑Sud dans les activités de l’OMPI**

1. il est recommandé que le Secrétariat établisse, pour examen par les États membres, des lignes directrices concernant la prise en considération de la coopération Sud‑Sud en tant que stratégie de mise en œuvre en complément des approches existantes; et
2. il conviendrait d’envisager la désignation d’un coordonnateur, qui sera aussi chargé d’assurer la collaboration avec d’autres organisations du système des Nations Unies et à l’extérieur de ce système et d’officialiser la coopération avec l’UNOSSC.

**Recommandation n° 2 : à l’intention du CDIP au sujet de la prolongation du projet** (sur la base des conclusions n° s 1, 3 et 4)

1. approuver la prolongation du projet pendant un an afin
* d’affiner tous les instruments en ligne sur la base des avis émis par les utilisateurs, de les faire mieux connaître auprès des utilisateurs potentiels et d’assurer leur mise à jour (y compris la collecte d’informations pour les bases de données);
* d’intégrer les activités existantes dans le domaine de la coopération Sud‑Sud dans le cadre des activités de l’OMPI, d’étudier les pratiques recommandées dans les autres organisations du système des Nations Unies;
* de continuer à participer activement à différentes initiatives relatives à la coopération Sud‑Sud et à la coopération triangulaire menées dans le cadre des Nations Unies;
1. approuver l’utilisation du solde disponible des fonds alloués au projet (le cas échéant) et l’affectation de fonds supplémentaires destinés au maintien des ressources en personnel existantes pendant la durée de prolongation du projet.

**Recommandation n° 3 : à l’intention des États membres, des chefs de projet, de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement et de la Division de la planification des ressources, de la gestion et de l’exécution des programmes au sujet de la planification des projets**

1. il convient de renforcer le contrôle de qualité des projets au stade de la conception de manière à assurer l’utilisation satisfaisante des instruments de planification des projets;
2. pour les nouveaux projets, l’utilisation appropriée d’un cadre logique permettrait d’assurer que les critères de base en matière de qualité aux fins de la gestion du cycle de projet soient remplis;
3. lors de la conception des projets, un objectif d’impact et un nombre limité d’objectifs de résultats devraient être subdivisés en objectifs précis. L’ensemble devrait être relié à des indicateurs d’objectifs, de résultats et d’impact objectivement vérifiables et “SMART” (précis, mesurables, ambitieux, pertinents et assortis de délais). Lorsque le suivi ou l’auto‑évaluation des résultats par projet exige des ressources importantes (par exemple, des études détaillées), il convient d’en tenir compte dans le budget;
4. outre la nécessité de les recenser et de définir les moyens de les atténuer, il convient de classer les risques en fonction de leur éventuel impact négatif potentiel sur l’obtention des objectifs et de la probabilité de leur concrétisation. Les descriptifs de projet doivent définir des hypothèses (conditions externes qui doivent être réunies afin que les objectifs puissent être réalisés);
5. pour permettre un suivi financier interne axé sur les résultats, les descriptifs de projet devraient inclure un budget axé sur les résultats ventilant les dépenses prévues par ligne budgétaire (par exemple, les voyages) entre les différents résultats escomptés et les différents éléments du coût de la gestion du projet (frais généraux).

**Recommandation n° 4 : à l’intention du CDIP et des chefs de projet, de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement et des secteurs concernés par le renforcement des capacités techniques au sujet de l’organisation des conférences**

1. afin de répondre à la nécessité de réunir des participants dotés de compétences dans des domaines précis en rapport avec la propriété intellectuelle, les conférences doivent porter sur un nombre limité de sujets étroitement liés (par exemple, les indications géographiques avec les marques);
2. lorsque les conférences sont organisées tout de suite après des sessions des assemblées des États membres ou du CDIP, les avantages découlant des économies réalisées en matière de dépenses doivent être évalués par rapport aux inconvénients résultant de l’absence éventuelle des participants visés.

**Recommandation n° 5 : à l’intention du CDIP et des chefs de projet et de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement au sujet de la liste de consultants**

1. il conviendrait d’envisager de faire figurer sur la liste de consultants des experts qui n’ont jamais travaillé pour l’OMPI mais qui disposent des compétences requises;
2. il conviendrait de procéder à une évaluation systématique des résultats des consultants externes et de communiquer les informations pertinentes à l’ensemble des membres du personnel.

[Fin de l’annexe et du document]

1. MM. Sisule F. Musungu (Nairobi, Kenya) et Daniel P. Keller (Hanoi, Viet Nam); les deux évaluateurs indépendants n’ont pas participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet. [↑](#footnote-ref-2)